

Le complexe Thermal du Centre Thermal d'Yverdon-les-Bains est propriété de Hôtel et Centre Thermal d'Yverdon-les-Bains SA.

1. Période et heures d'ouverture de l'établissement

La période et les heures d'ouverture sont les suivantes :

Piscines	de 08h00 à 21h30 la semaine de 08h00 à 19h30 le week-end & les jours fériés
Espace Détente	de 08h00 à 21h00 la semaine de 08h00 à 19h00 le week-end & les jours fériés
Espace Fitness	Voir horaires spécifiques
Espace Beauté	Voir horaires spécifiques

Attention, les changements d'horaires : saisonniers, de fin d'année, de fêtes ou pour tout autre motif, ainsi que la fermeture d'un bassin ou d'une zone pour cause d'entretien, ne donnent droit à aucun dédommagement.

2. Tarifs – billets

Les tarifs sont fixés par la Direction ; ils font partie intégrante du présent règlement. La Direction se garde le droit d'indexer les prix en cours d'année. Le billet d'entrée normal n'est pas une carte journalière. Toute personne quittant l'enceinte de l'établissement, pour n'importe quelle raison, devra à nouveau s'acquitter du prix d'entrée si elle souhaite revenir, (porteurs d'abonnements annuels & semestriels exceptés). Toute personne dépassant le temps d'accès acheté initialement devra s'acquitter d'un supplément selon les tarifs en vigueur.

En pénétrant dans nos installations, les visiteurs en acceptent la politique de prix.

Toute entrée se fait par les tourniquets des installations.

Toute entrée frauduleuse dans l'enceinte de l'établissement, fera l'objet d'une déclaration écrite, signée du contrevenant, lequel pourra faire l'objet d'une sanction dans le cadre des dispositions générales ou réglementaires.

L'usage total ou partiel des bassins ou de certaines installations peut être limité temporairement, et sans réduction du prix d'entrée.

Tarif de groupe dès 10 personnes (Lors de périodes de fortes affluences – Noël, Nouvel-An, Pâques, Vacances scolaires, etc... Les groupes de plus de 10 personnes doivent s'annoncer au minimum 2 heures à l'avance au numéro de téléphone 024 423 02 32). La Direction peut refuser les groupes en période de forte affluence.

Tarif Fondations : les fondations doivent s'annoncer au plus tard 2 heures à l'avance et bénéficient d'un tarif spécial du lundi au vendredi. Le tarif est suspendu pendant les périodes de vacances scolaires vaudoises.

3. Enfants

Dans tout le complexe thermal, les enfants sont sous la seule surveillance et responsabilité des parents. Jusqu'à l'âge de 14 ans, ils doivent être accompagnés d'un adulte. Ils doivent l'être impérativement lorsqu'ils se rendent au bord des bassins. Les petits enfants doivent porter des couches spécifiques ou maillots adaptés. Le port du costume de bain est obligatoire (même pour les très petits !). Les parents d'enfants ne sachant pas ou mal nager doivent en permanence garder leurs enfants à proximité, même lorsque les enfants portent des manchons.

4. Appels au micro

Les appels par haut-parleurs sont réservés uniquement pour des affaires de service et certains cas d'urgence, tel que : médecin, police, enfants de moins de 5 ans retrouvés ou recherchés.

5. Objets trouvés

Les objets trouvés doivent être remis à la caisse principale. Ils peuvent être récupérés au même endroit (caisse principale). Les objets de valeur, non réclamés après 13 mois, sont offerts à des œuvres charitables. Les autres objets sont gardés 30 jours, puis détruits. Pour des raisons d'hygiène, les linges, maillots de bains et sous-vêtements ne sont pas conservés.

6. Accidents

La société décline toute responsabilité pour les accidents survenus quelles qu'en soient les causes et les circonstances. Tout sol humide est relativement glissant ; les visiteurs doivent prendre garde aux dangers de glissade. Notre service de sauvetage doit être averti immédiatement en cas d'accident.

7. Délits

Tous les locaux sont sous étroite surveillance, cependant la Société décline toute responsabilité :

- pour les cas de vols quels qu'ils soient,
- pour les échanges d'habits ou d'autres objets de toute nature,
- pour des dégâts faits aux véhicules.

Les installations sont placées sous la sauvegarde du public. Le personnel de sécurité a le droit d'ouvrir - en tout temps - les cabines de douches, WC, et vestiaires, lorsqu'un contrôle paraît nécessaire. Il en va de même pour les sacs ou vêtements.

Toute déprédation causée volontairement fera l'objet d'une sanction de fr. 300.00 pour frais administratifs en plus de la réparation. Son auteur sera déféré à la police et la réparation nécessaire effectuée à ses frais.

Tout dégât provoqué ou constaté doit être signalé à la Direction ou à la caisse de l'établissement.

8. Près des piscines

Il est notamment interdit :

- 8.1 De fumer, de manger ou de boire autour (et à l'intérieur) des bassins, sauf dans la zone prévue à cet effet.
- 8.2 D'introduire des chiens ou autres animaux ; même sur la pelouse.
- 8.3 De pénétrer dans l'eau avec des pansements non adaptés.
- 8.4 De pousser quelqu'un dans l'eau, de plonger ou sauter.
- 8.5 D'utiliser des bouées non homologuées par Hôtel et Centre Thermal d'Yverdon-les-Bains SA, matelas pneumatiques ou autres objets semblables dans tous les bassins.
- 8.6 D'utiliser des palmes.
- 8.7 De jouer au ballon.
- 8.8 De laisser des bouteilles et autres débris.
- 8.9 De prendre des photos sans l'autorisation écrite de la Direction.
- 8.10 D'utiliser des diffuseurs de musique/radios, etc.. (baladeur et MP3 ok).
- 8.11 De garder plus d'une journée la clé d'un casier ou d'une cabine.
- 8.12 De se baigner avec ses vêtements, en short de ville, en robe, en sous-vêtements, etc... Seuls les tissus adaptés et prévus pour les piscines sont autorisés. Le coton n'est pas admis.
- 8.13 De se déshabiller en dehors des cabines prévues à cet effet.
- 8.14 De courir autour des bassins.
- 8.15 De cracher sur le sol ou dans l'eau.
- 8.16 De se savonner ailleurs que dans les douches.
- 8.17 De se brosser les cheveux près des bassins.
- 8.18 De se suspendre aux installations (cou de cygne, etc...)

Il est prescrit :

- 8.19 De se doucher puis d'emprunter les accès prévus pour se rendre dans la zone des bassins.
- 8.20 De respecter les tournus demandés dans les installations et lits de massage.
- 8.21 De se conformer aux demandes des garde-bains.

9. Maladies

Les personnes atteintes de maladies de la peau contagieuses ne peuvent être admises dans l'établissement.

10. Cours dans l'eau

La Direction peut réserver une partie des bassins pour différents cours dans l'eau. L'enseignement privé de la natation ou autres activités lucratives sont soumis à l'autorisation écrite de la Direction mais n'engagent pas la responsabilité de l'établissement.

11. Accès à l'Espace Gourmand

L'accès à l'Espace Gourmand se fait en été depuis la terrasse, et en hiver depuis la réception des Bains. Dans le restaurant une tenue correcte est exigée (au minimum le port d'un t-shirt et en plus pour le restaurant intérieur de pantoufles ou de chaussures). Le pique-nique est interdit dans tous les restaurants.

12. Espace Détente

Pour l'utilisation de l'Espace Détente, les règles suivantes sont également valables :

- L'espace est uniquement réservé aux adultes (dès 16 ans).
- Il est demandé de se doucher entre chaque installation (sauna, hammam, etc...).
- Tranquillité et calme (pas de cris) sont de rigueur.
- La nudité n'est tolérée que dans la zone des saunas et hammams ; lors des déplacements le port d'un linge autour de la taille est demandé.
- Le port du maillot de bain est admis, mais uniquement les maillots courts ou moulants.
- Toute manière irrespectueuse ou contraire aux mœurs est condamnable et implique une expulsion immédiate de son auteur sans aucune indemnisation (cf art. 16).
- La consommation d'alcool y est interdite pour des questions de santé.
- Dans les saunas il est obligatoire de s'asseoir sur un linge de bain. Des linges papiers sont en vente pour Fr. 1.50 à la réception de l'Espace Détente.
- Le respect des autres usagers est fondamental. Veillez à ne pas remettre d'eau dans les saunas si le taux d'humidité est suffisamment élevé.
- Il est interdit de toucher les grilles d'arrivée d'air chaud ou de vapeur. La Direction décline toute responsabilité en cas de brûlure.
- Avant l'utilisation des installations, chaque visiteur déclare connaître son état de santé ainsi que les risques liés à une forte chaleur. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'incident.

13. Espace Forme

Les utilisateurs de l'Espace Forme sont priés de se tenir aux règles de manipulation des engins demandées par nos moniteurs. Chaussures de sport d'intérieur propres et sèches, tenue adéquate et linge éponge sont de rigueur.

Nous acceptons les jeunes adultes à partir de 16 ans révolus, accompagnés d'un des parents pour signer le formulaire d'autorisation d'utilisation de l'Espace Forme directement à la réception de l'Espace Forme.

Les éventuels problèmes de santé doivent être signalés avant toute demande de conseil ou utilisation des engins.

L'accès est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture.

14. Jeux aquatiques pour les enfants

Les jeux aquatiques sont mis à disposition aux horaires définis par la Direction. Ils sont accessibles aux enfants uniquement dans le bassin intérieur. Ils peuvent être enlevés sans compensation en cas de forte affluence.

15. Cours d'aquagym

Un cours d'aquagym inclus dans le prix d'entrée est donné tous les matins de 11h30 à 11h50 dans le bassin intérieur. Ils peuvent être annulés sans compensation en cas de forte affluence. Chaque visiteur déclare connaître son état de santé ainsi que les risques liés à une activité dans de l'eau à 34°C. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'incident.

16. Utilisation de matériel flottant ou de matériel de physiothérapie

Seules les personnes suivantes sont autorisées à utiliser du matériel flottant et de physiothérapie dans le bassin intérieur :

- Patients de la physiothérapie figurant sur la liste journalière pendant la période de fermeture du bassin thérapeutique
- Personnes bénéficiant d'une autorisation spéciale dans un but thérapeutique délivrée par la Direction.
- Clients du Centre Thermal en situation de handicap, sur demande préalable aux gardes-bains.

17. Bassin thérapeutique

L'accès à ce bassin est autorisé uniquement aux patients de la physiothérapie selon le planning en leur possession, aux clients inscrits aux cours dans l'eau selon l'horaire prévu, ou à toute autre personne selon autorisation de la Direction.

18. Comportement

L'ordre et la bienséance sont exigés dans toute l'enceinte du complexe. Toute personne prise en flagrant délit d'acte contraire aux bonnes mœurs sera dénoncée à la police et expulsée des installations ; sans aucune indemnité.

19. Réclamations/suggestions

Toute réclamation ou suggestion peut être adressée directement à la Direction ou par écrit à : Hôtel et Centre Thermal d'Yverdon-les-Bains SA - A l'att. de la Direction - Av. des Bains 22 - 1400 Yverdon-les-Bains ou par e-mail à info@bainsyverdon.ch.

La Direction est toujours disposée à rencontrer les visiteurs ; un rendez-vous peut être organisé, sur demande préalable.

20. Sanctions et sécurité

Le fait de pénétrer dans l'établissement implique l'obligation de se conformer au présent règlement, ainsi qu'aux instructions et observations du personnel du dit établissement. Les contrevenants pourront faire l'objet d'une mesure d'expulsion. Suivant la gravité du cas, la Direction peut prononcer une interdiction d'entrée temporaire ou définitive et retirer les abonnements ; ceci sans indemnité.

De plus, les collaborateurs du service de sécurité interne/sauvetage sont en droit de retenir une personne en attendant l'arrivée de la police ou de la Direction et de procéder à un contrôle de bagages ou de vêtements.

For juridique Pour tout litige, le for juridique est situé à Yverdon-les-Bains.

Hôtel et Centre thermal d'Yverdon-les-Bains SA
La Direction